



SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINE
1180 Chemin de Rajat
BP 25
38540 HEYRIEUX

N° 12/32

AVENANT N°2
MARCHE D'ASSURANCES
Lot n°3 - FLOTTE AUTOMOBILE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 20 septembre 2012 s'est réuni en session ordinaire à Pusignan, le 03 octobre de l'an deux mille douze sous la présidence de Monsieur Henri LEVY.

Nombre de membres en exercice : 101 titulaires Votants : 63

PRESENTS :

- ① - Communes en adhésion directe (2)
- ② - Communes membres de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (17)
- ③ - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (7)
- ④ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (13)
- ⑤ - Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien (9)
- ⑥ - Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (13)

2 pouvoirs déposés

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

Monsieur QUEMIN André est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Le SMND a conclu un marché public de services d'assurance avec la SMACL ASSURANCES pour le lot n°3 – « flotte automobile ».

Ce marché en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2010, conclu pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2014.

Le marché a été conclu avec une prime annuelle de 35 467,21€ HT établie selon l'état du parc de véhicules assurés lors de la mise en place du marché. Cette prime annuelle évolue chaque année en fonction de l'évolution du parc automobile et des indices de référence.

Le bilan des années 2010, 2011 et début 2012 fait état d'une forte augmentation de notre sinistralité avec notamment une augmentation de nos sinistres responsables (64% de nos sinistres sont des sinistres responsables).

Cette situation entraîne une augmentation de notre rapport sinistres/primes qui est porté à 157%.

En conséquence, la société impose d'augmenter la cotisation annuelle pour maintenir l'équilibre du marché.

Les modifications sont les suivantes :

- La cotisation HT annuelle est majorée de 129%
- La cotisation annuelle d'un montant de 39 410€ HT en 2012 est portée à 90 248,88€ HT pour l'année 2013 (pour un parc identique à celui du 1^{er} janvier 2012).

Les autres dispositions du marché demeurent inchangées.

Ce dossier a été présenté à la commission d'appel d'offres du 19 septembre 2012.

Il est donc demandé d'autoriser le président à signer un avenant à ce marché, pour assurer la continuité d'assurance obligatoire de nos véhicules.

La présente délibération est adoptée à la majorité (62 voix pour 1 abstention).

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de
publicités effectuées

HEYRIEUX, le 08 octobre 2012

**Le Président
H. LEVY**

